

Commune de Fontcouverte-La Toussuire

Dossier : DP
date de dépôt : 24 août 2011
demandeur : Monsieur LAURENT Pierre,
Président, représentant l'Association de Bien
Vivre à La Rochette
objet : travaux de rénovation du clocher Chapelle
St. Roch et St. Sébastien
adresse terrain : Hameau de La Rochette,
Fontcouverte-La Toussuire (73300)

Monsieur LAURENT Pierre
Association Bien Vivre à La Rochette
Hameau de La Rochette
73300 FONTCOUVERTE- LA TOUSSURE

CERTIFICAT DE DECISION DE NON OPPOSITION A UNE DECLARATION PREALABLE

délivré par le Maire au nom de la commune.

Le maire de la commune de Fontcouverte-La Toussuire certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable formulée par Monsieur LAURENT Pierre, représentant l'Association Bien Vivre à La Rochette, portant sur le projet de rénover la toiture du clocher de la Chapelle Saint Roch et Saint Sébastien, par des travaux de rénovation et d'entretien réalisés par l'entreprise SONZOGNI dans les règles de l'art et de sécurité en vigueur.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait, le 24 août 2011



Le Maire,
Bernard ANSELME.